

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°86-2021-216

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2021

# Sommaire

## **Douanes de Poitiers / Direction**

86-2021-12-07-00005 - Décision de fermeture définitive d'un débit de tabac  
à Poitiers (1 page)

Page 3

Douanes de Poitiers

86-2021-12-07-00005

Décision de fermeture définitive d'un débit de  
tabac à Poitiers

**DÉCISION DE FERMETURE DÉFINITIVE  
D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT  
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA VIENNE**

**Le directeur interrégional des douanes et droits indirects à BORDEAUX**

**Vu** l'article 568 du code général des impôts ;

**Vu** le décret n°2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et notamment son article 37 - 4° ;

**Considérant** la situation du réseau local des débitants de tabac ;

**Considérant** que la Chambre syndicale départementale des buralistes de la Vienne a été régulièrement consultée ;

**DÉCIDE**

la fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent (n°8600261E) sis 11, rue Carnot à **POITIERS (86000)**.

Fait à Poitiers, le 07 décembre 2021

p/Le directeur interrégional des douanes  
et droits indirects de Nouvelle Aquitaine,

p/La directrice régionale des douanes  
et droits indirects de Poitiers,  
son adjoint



Jean-Noël Navarro

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de POITIERS [Hôtel Gilbert - 15 rue Blossac - BP 541 - 86020 POITIERS CEDEX] dans les deux mois suivant sa date de publication.